

Décision

Générale

colonial

Décision n° 7-159-1910 Mouvement.

n° 7-159-1910

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

15 janvier 1910

Numéro JO

n° 159 du 01/02/1910

Date du numéro

1 février 1910

TEXTE INTÉGRAL

le nommé Djama Bouralé est nommé ascari de 6e classe du Service des Douanes, en remplacement numérique du nommé Shérif Yacin, considéré comme démissionnaire pour compter du 5 janvier 1910.